Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-2026_12-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
17 février 2026

Affichage :
10 mars au 10 mai 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENT EXCUSÉ : Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Nicolas RATY, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Calixte TIENDREBEOGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD

SECRETAIRE : Antoine SIMONNEAU

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-012 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ZAC CENTRE FONTAINE BLANCHE BETUAUDAIS Compte Rendu Annuel Collectivité CRACL 2024

.Rapporteur : M. Stéphane MENARD, 1er Adjoint à l'urbanisme

La commune a confié en 2011 à la SPLA Territoires Publics deux mandats d'études préalables sur les secteurs Bétuaudais-Cormiers-La Mine et les secteurs Centre-Ville Bellevue.
Par délibération n°2011-55 du 3 mai 2011, Les objectifs généraux et les modalités de la concertation relatifs aux études préalables ont été approuvés et p**ar délibérations n°2016-70 et 2016-71 en date du 7 juin 2016**, le bilan de la concertation préalable a été approuvé.
Par délibérations n°2016-117 et n°2016-118 du 4 octobre 2016, Le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact ainsi que le dossier de création de la ZAC intitulée « Centre - Fontaine Blanche - Bétuaudais » a été approuvée
Par délibération n°2017-01 du 10 janvier 2017, Le contrat de concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Territoires Publics » pour une opération multi-sites d'une durée de 14 ans, prenant fin le 9 février 2031 a été approuvé. Elle comprend trois sous-secteurs :

- le secteur Centre d'une superficie d'environ 3.20 Ha situé au cœur de la commune,
- le secteur Fontaine Blanche d'une superficie d'environ 2.15 Ha,
- le secteur de la Bétuaudais d'une superficie d'environ 14,35 Ha.

Par délibération n°2022-083 du 19 septembre 2022, un 1er avenant a permis la réalisation des travaux d'aménagement des abords du bâtiment de la mine sous maitrise d'ouvrage communal en contrepartie d'une participation de l'opération au coût des équipements arrêtés à la somme de 110 000 € a été approuvée.
Par délibération n°2024-065 du 23 septembre 2024, un 2eme avenant a permis

- D'ajuster la participation d'équilibre qui passe de 1 047 K€ HT à 1 165 K€ HT, afin de tenir compte des surcoûts liés à la dépollution, à la hausse des prix fonciers et à l'inflation.
- De supprimer la participation de l'opération au coût des équipements publics aux abords du projet communal de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la mine de 110 000 € HT.
- De prolonger la durée de la concession jusqu'en 2033 pour permettre la réalisation de l'ensemble des logements et des équipements prévus.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-2026_12-DE

Par délibérations n°2024-063 et n°2024-064 du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal approuvé le programme des équipements et le dossier de réalisation de la ZAC multi-sites.

Le délégataire est tenu de remettre annuellement le Compte Rendu d'Activité de la Concession retraçant l'exécution qualitative et financière du service et ce avant le 30 juin de l'année n+1.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, 21/21voix, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte-Rendu d'Activité de la Concession de la ZAC centre – Fontaine Blanche Betuaudais établi par Territoires Publics au 31 décembre 2024 avec une réserve sur la non transmission du rapport dans les délais, à savoir avant le 30 juin conformément à l'article 17 du contrat de concession d'aménagement.

Pour copie conforme, en Mairie, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

